



Municipalité
d'Hébertville-Station

LICENCES DE CHIENS 2025

Tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien doit faire enregistrer et obtenir une licence pour son animal domestique sur le territoire de la municipalité d'Hébertville-Station. Cette licence est accompagnée d'un médaillon qui permet de retracer facilement le propriétaire de l'animal. Un maximum de trois (3) chiens par propriété peut être enregistré, considérant que c'est le nombre maximal d'animaux autorisés selon l'article 22 du règlement sur les animaux. Ce médaillon est valide pendant un an et renouvelable chaque année, soit le 1^{er} mai. Vous devez effectuer votre paiement par la poste accompagné de la déclaration ci-jointe ou vous présenter à l'Hôtel de Ville pour inscrire votre chien. Si vous ne possédez plus de chien, veuillez nous aviser, soit par courriel ou par téléphone, afin que nous puissions annuler l'inscription et ainsi tenir le registre à jour. Le règlement concernant les animaux # 1004-2021 prévoit des pénalités à quiconque contrevient au présent règlement. Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

urbanisme@hebertville-station.com
418-343-3961 poste 2703



PROPRIÉTAIRE DU (DES) CHIEN(S)

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____

DESCRIPTION DE VOTRE (VOS) CHIEN(S)

	Nom	Race	Sexe	Couleur	Année de naissance	Signes distinctifs
Chien 1						
Chien 2						
Chien 3						
	Provenance du chien	Poids si 20 kg et plus	Statut vaccinal (rage)	Stérilisé	Micropuce #	Nom des Municipalités où le chien a déjà été inscrit
Chien 1						
Chien 2						
Chien 3						

Veuillez calculer le montant par chien que vous possédez.

- 1 chien 25 \$
 2 chiens 40 \$
 3 chiens 60 \$
Total : _____ \$

Réservé à l'administration : Numéro de reçu : _____ Numéro de licence : _____